

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

**Décision du 2 octobre 2007 portant nomination en qualité de rapporteur de la commission des  
contrôleurs techniques**

NOR : *DEVK0767276S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,  
Vu le code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'article 3 du règlement intérieur de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;  
Sur proposition de M. Bryas (Jean-Jacques), président de la commission d'agrément des contrôleurs techniques en date  
du 3 septembre 2007,

Décide :

Au titre des dispositions susvisées, est nommé aux fonctions de rapporteur auprès de la commission d'agrément des  
contrôleurs techniques M. Carme (Pierre), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite.

Le directeur des affaires économiques et internationales du ministère de l'écologie, du développement et de  
l'aménagement durables est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel*  
du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à La Défense, le 2 octobre 2007.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
du développement et de l'aménagement  
durables*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires économiques  
et internationales,  
D. Bureau*

Destinataires :

M. Bryas (Jean-Jacques) (CGPC),  
M. Carme (Pierre) (CGPC).